

Entre 2000 et 2014, le nombre d'infections par la chlamydia est passé en Suisse de 2211 à 9680, soit une multiplication par quatre en 15 ans. Or, la chlamydia peut entraîner une infection des trompes de Fallope, des grossesses extra-utérines et l'infertilité. L'infection par la chlamydia est même la première cause d'infertilité féminine dans notre pays.

Or selon les statistiques de l'Office fédéral de la santé publique, 36 % des détections de la chlamydia sur des femmes, le sont dans la classe d'âge 20-24 ans, soit justement à l'âge où le coût d'un test peut être un élément dissuasif.

Le coût du test de détection de la chlamydia est de 24.- (taxe de base) + 95.- par site. Le test coûte donc entre 119 et 310.- par personne. Or, les développements de la technologie d'amplification en chaîne par polymérase (PCR) ont conduit à une baisse importante du coût effectif de la détection de la chlamydia et des autres tests nécessitant une PCR. A tel point que, selon de nombreux professionnels, le prix du test de détection est probablement nettement surfait.

Je prie le Conseil d'État de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'État estime-t-il que le prix des tests de détection des IST/MST par PCR et en particulier de la chlamydia reflète le coût effectif ?
- 2) Dans la négative, que peut faire le Conseil d'État pour que le prix de ces tests soit revu ?
- 3) Le Conseil d'État souhaite-il faire en sorte que le test de détection de la chlamydia soit accessible financièrement pour les jeunes ?

Ne souhaite pas développer


Martial de Montmollin



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 20.09.16

Scanné le _____